

Bulletin municipal n°64 juillet 2017.

Sommaire :

Le mot du maire : page 2

Informations municipales: pages 3 à 12

Informations diverses reçues : pages 13 à 15

Animations : page 16

Le Garage communal



Le toit est terminé, des panneaux photovoltaïques ont été installés, les volets roulants posés.
L'habillage sera en bois de douglas afin d'être parfaitement intégré au paysage.

Le mot du Maire

Alors qu'au début des années 1900 la disparition du loup a été considérée comme un « progrès » dans les campagnes, l'Etat favorise depuis plusieurs années sa réapparition en France.

Alors que notre commune a bénéficié de soutiens financiers pour l'installation de Sylvie BALLESTER, on apprend que celle-ci va devoir faire face à la présence du loup.

Quelle est la logique de cette politique qui consiste à lutter contre la déprise agricole mais qui, parallèlement, crée un handicap pour les éleveurs ?

Les exemples récents d'attaques de troupeaux en Lozère ne manquent pas de nous inquiéter. Heureusement que Sylvie BALLESTER a gardé dans les Alpes ; elle a appris à faire avec la présence du loup.

Le garage communal est bientôt fini de sorte que Didier et David pourront mettre le matériel à l'abri pour l'automne.

Je souhaite à toutes et à tous un bel été.

Le Maire, Philippe GAILLARD

Informations utiles

Rendez-vous avec les élus

Le Maire, M. Philippe GAILLARD: sur rendez-vous

Le 1er Adjoint, Philippe DUMAS: vendredi matin sur rendez-vous

La 2eme adjointe, Ghislaine GELMETTI : sur rendez-vous

Horaires d'ouverture de la mairie : Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h

Téléphone : 04 66 61 10 94

Fax : 04 66 61 12 94 - Email : malonsetelze@nordnet.fr

Coordonnées de M Patrick MALAVIEILLE

Conseiller départemental du canton de la Grand Combe

Hôtel du département

30044 NIMES cedex 9

Tel : 04 66 76 76 63 –Fax 04 66 76 79 48

Courriel : patrick.malavieille@gard.fr

Informations municipales

Garage communal

A ce jour après la pose des volants roulants, l'installation des panneaux photovoltaïques, les factures acquittées du charpentier et des matériaux, le coût de la facture pour la réalisation du garage s'élève à 70 547.38€.

Les deux agents communaux participent à ce chantier qui est donc réalisé partiellement « en régie ».

Protection des captages, suite mais pas fin...

Le bureau d'études OTEIS a rendu son travail sur les périmètres de captage de MALONS-VILLAGE et LE FRONTAL. Le travail rendu fait état de l'étude de la qualité de l'eau réalisée par l'hydrogéologue, de la description des ouvrages et des travaux nécessaires qu'il faut entreprendre pour éviter que les eaux de ruissellement ne pénètrent dans ces mêmes ouvrages. La mission du bureau d'étude était aussi d'évaluer les besoins en eau à l'horizon 2035 sur notre commune. Ce travail nous a permis de nous rendre compte qu'existe une fuite dans le réseau de MALONS-VILLAGE.

Ce travail qui a été voté par le dernier conseil municipal a été transmis à la DDTM et à l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui devront l'approuver.

Par la suite, interviendra l'arrêté de DUP (déclaration d'utilité publique) qui permettra d'interdire dans un périmètre rapproché toute activité ou construction contraire au maintien de la qualité des eaux souterraines.

Deuxième tranche de l'enfouissement des réseaux électriques et téléphone

Dans le cadre des travaux de renforcement BTA, le SMEG a réalisé en 2016 une première tranche de travaux sur le village de Malons.

Le secteur est alimenté par un poste type H61 « Malons » poste renforcé par la pose d'un transformateur de type PSS-A.

Compte tenu de l'importance de cette opération, il était prévu 2 tranches de travaux.

Il est projeté essentiellement le remplacement de 350ml de câble aérien par du réseau BTA-Souterrain de section 240², soit le changement d'un départ complet depuis le nouveau poste.

Il est également prévu l'enfouissement du réseau FT-ORANGE.

Par contre aucun éclairage public n'est prévu dans ce secteur par la commune (Charte Ciel Etoilé).

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leur travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public .

Le montant du projet s'élève à 105 000.00 € HT soit 126 000. 00 € TTC, la participation de la commune s'élèvera approximativement à 0.00 €.

Génie civil du réseau électrique

Dans le cadre des travaux de renforcement BTA, le SMEG va réaliser en 2017 une deuxième tranche de travaux sur le village de Malons.

En coordination il est également prévu l'enfouissement du réseau FT-ORANGE, à savoir la mise en souterrain de l'artère aérienne sur une longueur d'environ 300ml, avec adduction de 11 branchements particuliers.

Le montant du projet s'élève à 7000.00 € HT soit 8 400.01 € TTC

« Extension de réseau électrique exceptionnelle » au Village du Salzet

Du fait de l'isolement de la bergerie dans une zone agricole de la commune, une extension de ligne électrique spécifique pour les besoin de l'exploitation est nécessaire. Les travaux sont pris charge par le syndicat mixte d'électricité du Gard (SMEG) et s'élèvent à 31 200.00 € TTC. La participation de la commune est de 2 600.00 €. Cette extension de réseau va permettre également le raccordement des maisons (biens sans maîtres) que la commune envisage de rénover .Un riverain bénéficiera aussi de l'extension du réseau.

Arbres ou branches gênant le domaine public routier.

le dernier épisode neigeux a causé quelques dégâts sur les arbres, aussi afin de prévenir un accident qui serait lié à la chute de branches ou d'arbres sur la chaussée il est impératif que les propriétaires riverains des routes départementales fassent le nécessaires pour le travaux d'élagage et d'abattage sans quoi leur responsabilité sera engagée .

Si les agents du conseil départemental sont obligés d'intervenir pour dégager la chaussée (domaine public routier) les frais découlant de l'intervention seront facturés au propriétaire.

Ci-dessous courrier de l'unité territoriale de Bessèges.



Le Président
Direction Générale
adjointe
«Mobilité et Logistique»

Unité Territoriale de
Bessèges



Madame, Monsieur,

Objet : arbre privé gênant le domaine public routier

L'épisode neigeux du jeudi 25 janvier 2017 nous oblige à rappeler les obligations des propriétaires riverains d'une route départementale. En effet, de nombreux arbres ou branches se sont retrouvés sur les routes bloquant parfois la circulation.

Afin de prévenir un accident qui serait lié à la chute de branches ou d'arbres sur la chaussée ou à toute autre cause en lien avec la plantation concernée (accrochage, visibilité réduite, etc.), je vous demande d'engager rapidement les travaux d'élagage ou d'abattage rendus indispensables.

Je vous informe que si nous sommes amenés à intervenir pour dégager un arbre ou des branches se trouvant sur le domaine public routier, les frais découlant de cette intervention seront facturés au propriétaire.

Si vous souhaitez plus de précisions, vous pouvez contacter l'Unité Territoriale de Bessèges au 04 66 25 03 65.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur adjoint en charge
de l'Unité Territoriale

Route départementale n° 901



Les travaux sont achevés



LE LOUP DANS LE GARD



Le Patou

Animaux Le loup dans le Gard

L'Office national de la chasse et de la faune sauvage et le Centre national d'étude et de recherche appliquée viennent de valider l'observation d'un loup à Malons-et-Elze (Gard), le 7 juillet. Elle émane d'un automobiliste. Le loup est une espèce protégée en Europe. Compte tenu de l'évolution des populations dans les départements limitrophes, un comité de veille gardois a été créé. 37 correspondants "loup", dont 10 éleveurs, sont chargés de réaliser les constats d'attaque, de participer au suivi de l'espèce, de réaliser une analyse de vulnérabilité des élevages gardois à la prédation en vue de la réduire avec des moyens adaptés. ONCFS du Gard: 04 66 62 91 10.

Article dans le journal Midi Libre

Le loup a disparu « officiellement » dans le département du Gard au début des années 1900.

Les noms des lieux (toponymie) ont cependant gardé la trace de sa présence durant des siècles : « la loubatière », la « combe du loup » etc , etc.

C'est précisément à Malons et Elze que, depuis sa « disparition » dans le Gard, le premier loup a été observé officiellement. C'est en juillet 2014, aux environs de Cessénades qu'a été réalisée et confirmée cette observation.

Le département de la Lozère et notamment des communes aussi proches de nous, telles que Prévenchères, Altier, etc... abritent de façon permanente un ou plusieurs loups.

Les services de l'Etat ont défini deux zones. Une première dans laquelle le loup est présent de façon quasi permanente et une deuxième dans laquelle sa présence est possible voire probable. Notre commune est située dans cette deuxième zone.

Dans cette deuxième zone, les bergers sont fortement incités à se prémunir des attaques des loups contre les troupeaux. Ce sont les chiens « PATOUS » qui sont les plus efficaces. Ce chien représente pour le berger une aide précieuse. Il est autonome et veille sur le troupeau de jour comme de nuit. Il crée une zone de protection autour du troupeau se tenant prêt à éloigner tout intrus.

Ce chien n'est pas éduqué pour l'attaque mais pour la dissuasion, il développe un attachement très fort avec les animaux du troupeau et ces liens le conditionnent pour réagir instinctivement à toute agression contre le troupeau.

A l'approche du troupeau les personnes doivent prendre certaines précautions : garder ses distances, contourner largement l'aire de pâturage, ne pas caresser les animaux car le chien peut interpréter ce geste comme une agression. **Rester calme et passif, tenir les chiens en laisse, ne pas menacer le chien** avec un bâton et pour les cyclistes **descendre du vélo**. Si toutes ses précautions sont prises tout se passera bien car le PATOU ne sera pas en alerte il tentera uniquement d'intimider et n'ira pas jusqu'à l'affrontement.

Vous trouverez ci-après, une bande dessinée qui donne la conduite à tenir en présence d'un patou. Sylvie BALLESTER a donc fait l'acquisition d'un tel chien dressé au gardiennage du troupeau.

On notera que Georges ZINSTAG, lorsqu'il était éleveur à BONNEVAUX, avait déjà eu recours aux services de PATOU sur le plateau de la Garde de Dieu.

LA LOUVETERIE :

La Louveterie a été fondée par Charlemagne en 812, elle a donc un peu plus de 1200 ans. Cette institution est née de la volonté de confier à des spécialistes le soin de débarrasser le pays des bêtes féroces, notamment le loup, vecteur de la rage.

Il faut noter qu'encore très récemment, le code général des collectivités locales autorisait le maire à faire détruire les « *animaux féroces ou malfaisants* ». C'était un héritage du temps où les loups faisaient des dégâts dans les campagnes.

En 1520, François 1^{er} va ré-officialiser ce corps en lui confiant la mission de détruire les nuisibles et en particulier le loup. C'est depuis cette époque que chaque louvetier doit posséder plusieurs chiens.

La Révolution de 1789 va supprimer momentanément la Louvèterie en confiant aux seuls particuliers le soin de faire face aux loups. Cette réaction a été due au fait que seuls les Louvetiers avaient le droit d'être armés lors des battues.

Napoléon rétablira en 1805 la Louvèterie avec un système très hiérarchisé. Tout Lieutenant de Louveterie devant faire remonter au Grand Veneur les résultats de son activité. Ce seront les Préfets qui recevront les demandes de battues lesquelles seront gérées par le Lieutenant.

Aujourd'hui les Lieutenants de Louvèterie sont nommés par le Préfet après avis de la DDT(M) et de la Fédération Départementale des Chasseurs. Leur nombre est fonction de la superficie du Département et de son relief.

Le Lieutenant de Louvèterie exerce une mission de police dans sa circonscription. Il doit justifier de l'entretien à ses frais de 4 chiens courant au moins, dressés pour le sanglier et le renard ou de 2 chiens déterreurs. Il exerce ses fonctions en tenue et avec son insigne et est considéré comme un collaborateur bénévole de l'administration.

Si, jusqu'à ces dernières décennies, les Louvetiers détruisaient le plus souvent des sangliers, il se pourrait que leur mission revienne à son origine.

RENCONTRE AVEC LES CHIENS DE PROTECTION QUELQUES RÉFLEXES À ADOPTER



Retrouver l'intégralité de la BD en libre téléchargement sur le site www.loup.developpement-durable.gouv.fr

Directrice de la publication : Françoise NOARS, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Conception : DDT des Alpes-de-Haute-Provence (Anne Dumé)
Illustration : Bernard Nicolas - www.dansleombre.com



Élections 2017

Élections présidentielles : 1^{er} tour : 23 avril 2017.

Candidats	Nombre de voix
Nicolas DUPONT-AIGNAN	2
Marine LE PEN	14
Emmanuel MACRON	15
Benoît HAMON	2
Nathalie ARTHAUD	1
Philippe POUTOU	6
Jacques CHEMINADE	2
Jean LASSALLE	6
Jean-Luc MELENCHON	44
François ASSELINEAU	3
François FILLON	1

Nombre d'électeurs inscrits : 138 Nombre de votants : 112 Bulletins blancs et nuls : 3
 Nombre de suffrages exprimés : 109

Élections présidentielles : 2^{ème} tour : 7 mai 2017.

Candidats	Nombre de voix
Emmanuel MACRON	41
Marine LE PEN	27

Nombre d'électeurs inscrits : 138 Nombre de votants : 95 Bulletins blancs et nuls : 27
 Nombre de suffrages exprimés : 68

Élections législatives :

1^{er} tour : 11 juin 2017

Candidats	Nombre de voix
OLINET AGNES	0
DE VIDO DANIELA	9
BANIOL ANDRE	1
SUAU JEAN MICHEL	2
BOYER ERIC	0
GRAMOND SERGE	0
MURET ERIC	0
VIRE BERNARD	0
CHEVALIER PATRICK	0
DECEUNINCK BENJAMIN	4
FRONTANAU NELLY	4
BONNET DIDIER	3
PRUNIER DUPARGE SOPHIE	0
ROIRON GUILLAUME	32
GAILLARD OLIVIER	27
RIVET MARTEL VINCENT	0

Nombre d'électeurs inscrits : 138 Nombre de votants : 88 Bulletins blancs et nuls : 6
 Nombre de suffrages exprimés : 82

2^{ème} tour : 18 juin 2017

Candidats	Nombre de voix
DE VIDO DANIELA	15
GAILLARD OLIVIER	37

Nombre d'électeurs inscrits : 138 Nombre de votants : 61 Bulletins blancs et nuls : 9
 Nombre de suffrages exprimés : 52.

Bibliothèque

La bibliothèque a été supprimée, le conseil municipal a décidé de donner les livres aux personnes qui en seraient intéressées.

Une journée sera consacrée durant l'été pour les distribuer.

Découverte d'un compoix.

Le maire informe de la découverte (par un ancien journaliste du Midi Libre) d'un compoix de la paroisse de Malons fin XVI et début XVII).

Ce compoix devait être mis en vente lors d'une vente aux enchères à l'hôtel de ventes de St Etienne le 23 mars 2017.

Ce registre original dénommé compoix émane d'un auteur public d'ancien régime, la « paroisse » ou « communauté d'habitant » devenue la commune à la Révolution Française.

Il a été constitué par l'administration de la commune qui établit sous l'ancien régime le recensement des biens de chaque propriétaire effectué dans chaque paroisse en vue du calcul des impôts royaux.

Ce document ne peut pas faire l'objet de transactions car les documents d'archives publics sont inaliénables, non exportables, nul ne peut les détenir sans droit, ni titre et doivent être restitués à L'Etat (Archives départementales du Gard).

Une copie devrait parvenir en mairie ultérieurement.

Tourisme

Dans le cadre des dispositifs d'accueil du public sur les espaces naturels sensibles gardois, le Département du Gard coordonne, en partenariat avec Gard balades pour Tourisme : ADRT, un programme de 170 balades pour 2017.

Les « Escapades Natures » souhaitent faire découvrir les richesses du patrimoine gardois par un accompagnement gratuit réalisé par une association labellisée Gard Pleine Nature.

Ce label signe l'engagement du Département du Gard dans la connaissance et la préservation des espaces naturels gardois et dans le développement maîtrisé des activités de pleine nature, proposée par différents organismes dans le respect de critères de qualité.

Inscriptions et information en ligne :

[WWW.tourismegard.com/Agenda/Escapades nature dans le Gard.](http://WWW.tourismegard.com/Agenda/Escapades_nature_dans_le_Gard)

Nouveaux habitants

Nous rappelons aux familles nouvellement installées sur la commune qu'il est impératif de se faire connaître en mairie dès leur arrivée.

En effet, afin de faciliter l'organisation du transport scolaire la mairie doit recenser les enfants en âge scolaire, sans quoi ils ne pourront en bénéficier.

Délibération de la communauté de communes de Villefort

Département de la Lozère
Communauté de communes Mont-Lozère

Séance du 7 JUIN 2017 à 15 h 30

Délibération n° **20170607-72**
Approbation du règlement du SPANC et fixation des tarifs des interventions

Délibération n° 20170607-72

- **Approbation du règlement du SPANC et fixation des tarifs des interventions**

Monsieur le Président présente aux membres de l'assemblée le projet du règlement du SPANC. Ce document fixe également les tarifs des différentes interventions

Après en avoir délibéré, **le conseil communautaire :**

APPROUVE le règlement tel que présenté

FIXE les tarifs suivants :

Part portant sur une installation inférieure à 20 EH (vingt équivalent habitant) :

- Part portant sur le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien :
 - ▶ 31,00 € HT par année (TVA à 10 %) soit **34.10 € TTC par année.**
- Part portant sur le contrôle de conception :
 - ▶ 75,00 € HT par contrôle (TVA à 10 %) soit **82.50 € TTC par contrôle.**
- Part portant sur le contrôle de bonne exécution :
 - ▶ 75,00 € HT par contrôle (TVA à 10 %) soit **82.50 € TTC par contrôle.**
- Part portant sur le contrôle dans le cadre d'une vente :
 - ▶ Portant sur un premier diagnostic de l'existant : 75,00 € HT par contrôle (TVA à 10 %) soit **82.50 € TTC par contrôle.**
 - ▶ Portant sur un diagnostic dont la date de validité est dépassée : 50,00 € HT par contrôle (TVA à 10 %) soit **55,00 € TTC par contrôle.**

Part portant sur une installation supérieure à 20 équivalent habitant :

- ▶ Part portant sur le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien : 31,00 € HT par année (TVA à 10 %) soit **34.10 € TTC par année.**
- ▶ Part portant sur le contrôle de conception : 200 € HT par contrôle (TVA à 10 %) soit **220,00 € TTC par contrôle.**

Part portant sur le contrôle de bonne exécution :

- ▶ 200,00 € HT par contrôle (TVA à 10 %) soit **220,00 € TTC par contrôle.**

Part portant sur le contrôle dans le cadre d'une vente :

- ▶ Portant sur un premier diagnostic de l'existant : 200 € HT par contrôle (TVA à 10 %) soit **220,00 € TTC par contrôle.**
- ▶ Portant sur un diagnostic dont la date de validité est dépassée : 150,00 € HT par contrôle (TVA à 10 %) soit **175,00 € TTC par contrôle.**

Approuvé à l'unanimité

Encombrants - Petit rappel pratique – Tri sélectif

Encombrants :

Désormais le ramassage des encombrants va être effectué par les agents communaux.

Il est impératif de déposer les objets quelques jours seulement avant le passage et aux endroits prévus à cet effet.

Au mois de **JUILLET**

Les : **Mercredi 12 et jeudi 13 uniquement**

Au mois d' **AOUT**

Les : **Mercredi 23 et jeudi 24 uniquement**

**Les déchets verts ne doivent pas être déposés
Appeler la mairie impérativement au : 04 66 61 10 94**

Déchetterie :

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE de VILLEFORT

Pour les encombrants : **Mercredi et Samedi de 9h à 12h**

Pour les inertes : (gravats, tuiles, ...) tous les jours de 9h à 17h

(CONTACT communauté de communes de Villefort: 04 66 46 69 85)

Tri sélectif :

Les bacs pour le tri sélectif sur la commune se situent :

- MALONS-VILLAGE
- MAS DE L' AIR
- ROUTE du FAGET

**CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT**

À RECYCLER

**EMBALLAGES
EN VERRE**



BOUTEILLES EN VERRE

POTS ET BOCAUX EN VERRE



À RECYCLER

**EMBALLAGES
EN PLASTIQUE,
MÉTAL
ET CARTON**



EMBALLAGES
ET ZRIQUES EN CARTON



BOUTEILLES ET FLACONS
EN PLASTIQUE



NOUVEAU



TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE



EMBALLAGES
EN MÉTAL



À JETER



VAISSELLE EN VERRE OU EN PORCELAINE



OBJETS

À RECYCLER

**TOUS
LES PAPIERS**



JOURNAUX
ET MAGAZINES



CAHIERS
ET CARTONS



COUPURES, LETTRES ET
AUTRES PAPIERS



Votre collectivité s'engage avec Eco-Emballages pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?

N° Vert 0800 88 12 05

baptistou.tri@sdee48.fr

#SUIVEZMOI
SUR ECOEMBALLAGES.FR





Alès, le mercredi 12 juillet 2017

Nos réf : DG/RC/FA/As/139

Objet : INFORMATION SUR LA MISE EN PLACE DE CONSULTATIONS DE MEDECINS SPECIALISTES AU CH DE PONTEILS A COMPTER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017

Madame, Monsieur, Docteur,

Dans le cadre de la direction commune entre le Centre Hospitalier Alès-Cévennes et le Centre Hospitalier de Pontetils, des consultations de médecins spécialistes auront lieu au Centre Hospitalier de Pontetils, à compter de septembre 2017, assurées par des praticiens hospitaliers du Centre Hospitalier d'Alès.

Elles seront ouvertes aux habitants des communes des Hautes Cévennes et permettront de répondre à une demande forte du bassin. Ces consultations sont appelées à se développer. Dans un premier temps, elles concerneront :

- la cardiologie
- la pneumologie
- la gynécologie obstétrique
- la gériatrie
- l'infectiologie
- la diabétologie
- le traitement des plaies et leur cicatrisation
- l'orthopédie

Pour prendre un rendez-vous et/ou avoir connaissance des dates de présence des médecins spécialistes au Centre Hospitalier de Pontetils, vous pouvez contacter les numéros suivants à compter du 16 août 2017 :

04 66 56 48 10 ou 04 66 56 47 00

Les Centres Hospitaliers d'Alès et de Pontetils s'engagent par cette action au maintien et au développement d'une offre de soins sur le territoire des Hautes Cévennes.

Directeur du CH Alès et de Pontetils

Roman CENCIC

Téléphone : 04 66 56 47 00 Télécopie 04 66 61 20 20 E-mail : contact@ch-pontetils.fr



Le Président

Direction Générale
Des Services

Direction du Développement
Numérique du Territoire

Nîmes, le 17 Juin 2017

Affaire suivie par
Philippe GIRLSSIN

Nos références
PH/CM/300317
Tél. 04 66.75.76.51
Fax. 04 66.75.76.50

Messieurs Les Maires,

Vous m'avez rappelé dans votre courrier du 2 juin dernier les difficultés rencontrées sur vos communes pour bénéficier de services de télécommunications suffisants que ce soit en téléphonie fixe, mobile ou en accès à l'internet.

Je vous confirme que ces difficultés sont bien repérées et seront prises en compte par le Département dans le cadre de ses projets.

En conséquence du constat de ces difficultés qui existent sur de nombreuses communes du département, le Conseil Départemental a pris la double initiative de réaliser un réseau pour généraliser l'accès à très haut débit dans des conditions satisfaisantes sur l'ensemble du Gard et de réaliser lui-même les pylônes de téléphonie mobile pour améliorer la couverture en 3G des territoires qui seront déclarés comme insuffisamment couverts par l'Etat.

J'ajoute que ces investissements très lourds seront réalisés sans faire appel au financement des collectivités ainsi équipées par le Département.

S'agissant de l'information que vous demandez pour le déploiement des opérations de montée en débit, je confirme l'engagement pris lors des réunions tenues pour présenter le projet à tous élus communaux concernés : un dialogue constant avec les élus municipaux tout au long des études et du déploiement du réseau.

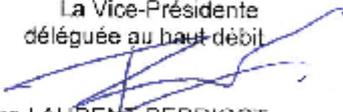
.../...

Je précise en parallèle que des échéanciers globaux ont été donnés pour le plan de montée en débit (3ans à partir de 2017).

Je m'engage à ce que le Département consente tous les efforts possibles pour maintenir ce calendrier ambitieux au regard de la complexité des règles de réalisation de l'offre PRM qui régit les opérations de montée en débit.

Souhaitant vous avoir rassuré sur les intentions du Département, je vous prie d'agréer, Messieurs Les Maires, l'expression de mes salutations distinguées.

La Vice-Présidente
déléguée au haut débit


Françoise LAURENT-PERRIGOT

Messieurs Les Maires de
MALONS ET ELZE - Mairie 30450 Malons et Elze
PONTEILS ET BRESIS - Mairie - 30450 Pontails et Bريس
AUJAC - Mairie 30450 Aujac

Copie aux deux conseillers départementaux du canton de la Grand'Combe
Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE et M. Patrick VALAVIELLE

Animations

Association de chasse de Malons

Fête des chasseurs le samedi 15 juillet 2017 : concours de boules, loto, repas sous chapiteau.

Comité des Fêtes de Malons

Le samedi 22 juillet 2017 : concours de boules, loto, repas du soir sous chapiteau.

Associations « les hameaux réunis »

Conférence Danièle PETIT le vendredi 11 août 2017 à 21h sur le peintre REMBRANDT.

Sortie champignons et découverte botanique 7 et 8 octobre 2017 à partir de 11h et dans la foulée ; bourse aux plantes automnale le 8 octobre à 15h.

Association de la chapelle du Frontal

Exposition du photographe Gérard Le Rouzière du 15 juillet au 7 août.

Fête du Frontal

Samedi 5 août 2017 : concours de boules et loto

Dimanche 6 août 2017 : randonnée, repas, concours de boules

Vide Grenier - Malons Village

20 août 2017 sur la place, organisé par des habitants de Elze.